

Le 10 octobre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 10 octobre 2018 à 16 heures, au centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau
Lyster	1 679	2	Geneviève Ruel, représentante
Notre-Dame-de-Lourdes	730	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois
Saint-Ferdinand	2 073	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne
Sainte-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard
Princeville	6 065	5	Gilles Fortier
Villeroy	457	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Est absent :

M. Mario Fortin, maire de la Ville de Plessisville.

Sont également présents :

Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier

Carl Plante, aménagiste

Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2018 – Adoption
5. Suivi de la séance régulière du 12 septembre 2018
6. Administratif :
 - 6.1 Prévisions budgétaires 2019 – Projet de règlement – Avis de motion et dépôt

Le 10 octobre 2018

- 6.2 Modalités de publication des avis publics de la MRC de L'Érable – Projet de règlement – Avis de motion et dépôt
- 6.3 Utilisation des véhicules et équipements destinés aux interventions d'urgence en milieu isolé – Entente entre la MRC de L'Érable, la Ville de Princeville et la Ville de Plessisville – Autorisation de signature
- 6.4 Programme de soutien à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) – Autorisation à déposer un projet
- 6.5 Comité aménagement et développement de la MRC – Nomination
- 6.6 UQAR (campus Lévis) – Tenue des stages pour le programme PREP – Demande de modification aux territoires autorisés
- 6.7 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Autorisation à déposer une demande d'aide financière
- 6.8 Visite du site de traitement mécano-biologique des matières résiduelles (TMB) – Frais de transport – Autorisation
- 7. Transport collectif
 - 7.1 Programme d'aide au développement du transport collectif – Stratégie de réinvestissement des surplus – Adoption
 - 7.2 Contrat TA-116 – Prolongation
 - 7.3 Trajets TA-116 et TA-165 – Autorisation à lancer un appel d'offres public
 - 7.4 Harmonisation des grilles tarifaires
- 8. Aménagement :
 - 8.1 Charte d'occupation du territoire rural de la MRC de L'Érable – Adoption
 - 8.2 Travaux forestiers – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne) – Coupe de bois – Adjudication de contrat
 - 8.3 Travaux forestiers – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne) – Transport de bois – Adjudication de contrat
- 9. Cours d'eau :
 - 9.1 Cours d'eau Bilodeau – Laurierville – Acte de répartition
 - 9.2 Cours d'eau Laurendeau, Branche 4 – Paroisse de Plessisville – Acte de répartition
 - 9.3 Cours d'eau Manningham n° 1, Branche Lachance 7 – Paroisse de Plessisville – Acte de répartition

Le 10 octobre 2018

- 9.4 Cours d'eau Thibodeau-Desharnais, Branche 6 – Paroisse de Plessisville et Princeville – Acte de répartition
- 9.5 Cours d'eau Rivière blanche, Branche 14 – Paroisse de Plessisville – Acte de répartition
- 9.6 Cours d'eau Labbé, Branche 5A – Princeville – Acte de répartition
- 9.7 Cours d'eau Vigneault-Brassard, Branche 2 – Paroisse de Plessisville et Sainte-Sophie-d'Halifax – Acte de répartition
- 9.8 Cours d'eau Rivière Fortier, Branche 12 – Saint-Ferdinand – Acte de répartition
- 10. Sécurité incendie
 - 10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable – Rapport annuel des activités – Adoption
 - 10.2 Changement de fonction d'un pompier
- 11. Financier :
 - 11.1 Rapport des déboursés
 - 11.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
 - 11.3 Rapport des prévisions et ratifications des délégations
- 12. Correspondance :
 - 12.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
 - 12.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 12.3 Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
 - 12.4 Loisir Sport Centre-du-Québec
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

M. Sylvain Labrecque, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

A.R.-10-18-14690

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Le 10 octobre 2018

3. Ordre du jour – Adoption

A.R.-10-18-14691 Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité, que les points à l'ordre du jour de la présente séance soient adoptés, en ajoutant cependant les points suivants :

- 8.4 Réglementation d'urbanisme – Municipalité de Laurierville – Règlement numéro 2018-07
- 8.5 Réglementation d'urbanisme – Municipalité de Laurierville – Règlement numéro 2018-08

ADOPTÉ

4. Procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2018 – Adoption

A.R.-10-18-14692 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

5. Suivi du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2018

Le suivi du procès-verbal est effectué en entier.

6. Administratif

6.1 Prévisions budgétaires 2019 – Projet de règlement – Avis de motion et dépôt

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, avis de motion est donné par M. le conseiller Yves Boissonneault, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement n° 357 concernant les prévisions budgétaires de la MRC de L'Érable pour 2019.

Un projet de ce règlement est également présenté aux membres du conseil séance tenante.

6.2 Modalités de publication des avis publics de la MRC de L'Érable – Projet de règlement – Avis de motion et dépôt

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, avis de motion est donné par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, qu'à une prochaine séance de ce conseil

Le 10 octobre 2018

sera proposé pour adoption le Règlement n° 358 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de L'Érable.

Un projet de ce règlement est également présenté aux membres du conseil séance tenante.

6.3 Utilisation des véhicules et équipements destinés aux interventions d'urgence en milieu isolé – Entente entre la MRC de L'Érable, la Ville de Princeville et la Ville de Plessisville – Autorisation de signature

A.R.-10-18-14693

ATTENDU QUE la MRC est bénéficiaire du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment l'acquisition de véhicules et d'équipements en vue d'outiller les services d'urgence du territoire en matière d'intervention en milieu isolé;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente afin de définir les modalités d'utilisation de ces véhicules et de ces équipements entre les différents services incendie du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, et le directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, M. Éric Boucher, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente entre la MRC de L'Érable, la Ville de Princeville et la Ville de Plessisville concernant l'utilisation des véhicules et équipements destinés aux interventions d'urgence en milieu isolé.

ADOPTÉ

6.4 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) – Autorisation à déposer un projet

A.R.-10-18-14694

ATTENDU QUE la MRC souhaite réaliser un projet de mise à niveau des sentiers de randonnée pédestre, de vélo et de raquette au parc régional des Grandes-Coulées;

Le 10 octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, soit autorisé à déposer, pour et au nom de la MRC, le projet de mise à niveau des sentiers de randonnée pédestre, de vélo et de raquette au parc régional des Grandes-Coulées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*;

QUE la MRC de L'Érable s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents permettant la réalisation du projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

6.5 Comité aménagement et développement de la MRC – Nomination

A.R.-10-18-14695 ATTENDU la résolution numéro A.R.-09-18-14660 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 12 septembre 2018;

ATTENDU QUE dans la composition du comité aménagement et développement de la MRC, il est prévu qu'un représentant en développement social y siège;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que M. Jocelyn Bédard soit désigné pour siéger au comité aménagement et développement de la MRC et que le siège de M. Jocelyn Bédard remplace le siège occupé par M. Marc Simoneau.

ADOPTÉ

6.6 UQAR (campus Lévis) – Tenue des stages pour le programme PREP – Demande de modification aux territoires autorisés

A.R.-10-18-14696 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable fait partie d'une région limitrophe à celle de l'UQAR, campus de Lévis;

Le 10 octobre 2018

ATTENDU QUE la région de la MRC de L'Érable n'est pas plus loin que d'autres régions desservies par le campus (exemple : La Beauce);

ATTENDU QUE la région de la MRC de L'Érable souffre de l'exode de ses jeunes lors de leurs études;

ATTENDU QUE la région et l'organisme Impact Emploi de L'Érable, de par son programme *Place aux jeunes de L'Érable*, travaillent rigoureusement au retour en région des jeunes diplômés;

ATTENDU QUE les principaux acteurs du territoire sont mobilisés derrière une démarche visant à contrer la baisse démographique du territoire;

ATTENDU QU'il a été porté à notre attention que les jeunes de notre MRC ne peuvent pas bénéficier des impacts positifs pour leur avenir professionnel d'effectuer leur stage d'études dans leur MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable sollicite les instances de l'UQAR afin de voir à la modification des territoires autorisés pour la tenue des stages dans le cadre du programme PREP afin d'y inclure le territoire de la MRC de L'Érable;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UQAR, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre.

ADOPTÉ

**6.7 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
– Autorisation à déposer une demande d'aide financière**

A.R.-10-18-14697

ATTENDU l'existence du programme d'aide financière *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales;

Le 10 octobre 2018

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable vit une problématique d'espace pour loger son personnel et souhaite procéder à un agrandissement de son centre administratif;

ATTENDU QUE la MRC a pris connaissance du Guide du programme *RÉCIM* et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la MRC confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme *RÉCIM* associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Rick Lavergne, à déposer pour et au nom de la MRC de L'Érable une demande d'aide financière au Volet 1 du Programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

QUE le directeur général soit également autorisé à signer tout document permettant de donner effet à la présente résolution.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉ

6.8 Visite du site de traitement mécano-biologique des matières résiduelles – Frais de transport – Autorisation

A.R.-10-18-14698

ATTENDU QU'une visite du site du projet-pilote de traitement mécano-biologique des matières résiduelles (TMB) est prévue pour les élus le 18 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser les frais de transport par autobus au montant de 1 395 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais de repas.

ADOPTÉ

Le 10 octobre 2018

7. Transport collectif

7.1 Programme d'aide au développement du transport collectif – Stratégie de réinvestissement des surplus – Adoption

A.R.-10-18-14699 ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), la MRC de L'Érable a déposé un plan de développement du transport collectif;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce même programme, la MRC doit adopter une stratégie de réinvestissement des surplus en transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC demeure en attente d'une réponse du ministère concernant un soutien financier à la réalisation d'une nouvelle planification stratégique de son service de transport collectif et qu'en conséquence, il demeure prématuré d'adopter une version définitive de sa stratégie de réinvestissement des surplus;

ATTENDU QUE les principaux enjeux ont toutefois été identifiés et qu'il est fortement probable que ces derniers figurent dans la future planification stratégique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable adopte la Stratégie de réinvestissement des surplus en transport collectif de la MRC;

QUE cette stratégie demeure à titre indicatif pour le moment et puisse être modifiée une fois que la MRC effectuera la planification stratégique de son service de transport collectif.

ADOPTÉ

7.2 Contrat TA-116 – Prolongation

A.R.-10-18-14700 ATTENDU QUE le contrat numéro TA-116 vient à échéance le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, M. Rick Lavergne, à signer pour et au nom de la MRC, la prolongation du contrat numéro TA-116 jusqu'au 28 février 2019.

ADOPTÉ

Le 10 octobre 2018

7.3 Trajets TA-116 et TA-165 – Autorisation à lancer un appel d’offres public

A.R.-10-18-14701 ATTENDU QUE les contrats des trajets TA-116 et TA-165 viendront à échéance le 28 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, M. Rick Lavergne, à lancer un appel d'offres public en transport adapté pour les trajets TA-116 et TA-165.

ADOPTÉ

7.4 Harmonisation des grilles tarifaires

M. le conseiller Alain Dubois demande à obtenir davantage d'information à ce sujet. Il est donc convenu de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

8. Aménagement

8.1 Charte d’occupation du territoire rural de la MRC de L’Érable – Adoption

A.R.-10-18-14702 ATTENDU QUE la MRC de L’Érable a adopté son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui a conduit en plusieurs actions d’aménagement et de développement du territoire rural de la MRC;

ATTENDU QUE parmi les actions réalisées figure l’obtention d’une décision favorable rendue par la CPTAQ (décision #373898) en vertu de l’article 59 de la LPTAA, dans laquelle on trouve les dispositions relatives aux îlots déstructurés ainsi que l’agriculture à temps partiel liée à un projet de construction d’une résidence;

ATTENDU QUE parmi les moyens retenus pour assurer la prise de conscience de tout nouvel arrivant en milieu rural du contexte dans lequel il est appelé à implanter sa résidence, il y a celui de l’engagement à signer une Charte de l’occupation du territoire;

ATTENDU QUE la décision de la CPTAQ #373898 fait un lien entre la possibilité d’établir une habitation liée à un projet agricole à temps partiel et l’engagement à signer la Charte d’occupation du territoire rural de la MRC de L’Érable;

Le 10 octobre 2018

ATTENDU QUE la charte vise également à sensibiliser les autres types d'occupants ou utilisateurs du territoire rural afin de les sensibiliser à l'importance de développer le territoire rural de manière dynamique tout en assurant la pleine cohabitation;

ATTENDU QUE la charte constitue un nouvel outil qui peut permettre aux communautés rurales de cheminer vers un développement rural dynamique tout en maintenant une cohabitation harmonieuse;

ATTENDU QUE le comité régional agricole de la MRC de L'Érable (CRA) a étudié le projet de charte lors de sa réunion du 2 mai 2018 et qu'il en a approuvé le contenu, et qu'il en a été de même avec le comité aménagement et développement de la MRC de L'Érable (CAD), lors de sa réunion du 5 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à la majorité, que le conseil de la MRC de L'Érable adopte la *Charte de l'occupation du territoire rural de la MRC de L'Érable*, telle que présentée.

M. le conseiller Jocelyn Bédard mentionne sa dissidence à l'égard de cette résolution.

ADOPTÉ

8.2 Travaux forestiers – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne) – Coupe de bois – Adjudication de contrat

A.R.-10-18-14703

ATTENDU la résolution numéro A.R.-09-18-14653, autorisant la MRC de L'Érable à lancer des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier de la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la soumission numéro 2018-10-01 déposée par la compagnie Transport Martineau et fils inc., le 9 octobre 2018, faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'analyse de conformité de ladite soumission numéro 2018-10-01 faite par l'ingénieur forestier de la MRC s'est révélée concluante;

Le 10 octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Transport Martineau et fils inc., le contrat de coupe de bois à effectuer entre les mois de décembre 2018 et avril 2019 sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne), au coût de 65 860 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres.

QUE cette résolution soit conditionnelle à la réfection, par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, des deux ponts qui enjambent la rivière Noire.

ADOPTÉ

8.3 Travaux forestiers – Terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne) – Transport de bois – Adjudication de contrat

A.R.-10-18-14704 ATTENDU la résolution numéro A.R.-09-18-14654, autorisant la MRC de L'Érable à lancer des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'ingénieur forestier de la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la soumission numéro 2018-10-02 déposée par la compagnie Goforest inc., le 9 octobre 2018, faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'analyse de conformité de ladite soumission numéro 2018-10-02 faite par l'ingénieur forestier de la MRC s'est révélée concluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Goforest inc. le contrat pour les travaux de transport de bois à effectuer entre les mois de décembre 2018 et avril 2019 à partir des terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Forêt Ancienne), au coût de 40 975 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres.

Le 10 octobre 2018

QUE cette résolution soit conditionnelle à la réfection, par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, des deux ponts qui enjambent la rivière Noire.

ADOPTÉ

**8.4 Réglementation d'urbanisme – Municipalité de Laurierville –
Règlement n° 2018-07**

A.R.-10-18-14705

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurierville a adopté, le 4 septembre 2018, le Règlement d'urbanisme n° 2018-07 modifiant le règlement n° 2016-07;

ATTENDU QUE ledit règlement 2018-07 vise à modifier le plan d'urbanisme, tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'agrandir l'affectation industrielle I-1 à même l'affectation R/C-1, et plus concrètement l'agrandissement de l'affectation abritant l'immeuble de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec à même celle abritant un immeuble appartement à l'entreprise Technofil inc. (123, avenue Renaud);

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a, depuis le 6 novembre 2013, un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur conforme aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que le conseil de la MRC doit analyser le règlement de la municipalité afin de déclarer ou non la conformité dudit règlement d'urbanisme face au schéma;

ATTENDU QUE le secteur visé par le règlement est situé dans le périmètre urbain de la municipalité (Affectation Urbaine) et, qu'au schéma, la modification proposée par la Municipalité est possible en dehors de secteurs plus contraignants comme les secteurs historiques et patrimoniaux, ceux qui sont inondables, ceux qui sont réservés uniquement à une vocation ou ceux qui sont identifiés comme étant à aménager de manière prioritaire ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir reçu la recommandation de l'aménagiste de la MRC, M. Carl Plante, est en mesure de formuler sa décision sur ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC approuve et déclare conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ainsi qu'à

Le 10 octobre 2018

son document complémentaire, le Règlement n° 2018-07 de la Municipalité de Laurierville modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation I-1 à même l'affectation R/C-1;

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

**8.5 Réglementation d'urbanisme – Municipalité de Laurierville –
Règlement n° 2018-08**

A.R.-10-18-14706

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurierville a adopté, le 4 septembre 2018, le Règlement d'urbanisme n° 2018-08 modifiant le règlement n° 2016-08;

ATTENDU QUE ledit règlement 2018-08 vise à modifier le règlement de zonage, tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'agrandir la zone industrielle I-2 à même la zone résidentielle et commerciale R/C-4, et plus concrètement l'agrandissement de la zone abritant l'immeuble de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec à même celle abritant un immeuble appartement à l'entreprise Technofil inc. (123, avenue Renaud);

ATTENDU QUE l'objectif ultime de cette modification réglementaire est de permettre à l'usage de la zone I-2 d'aménager une entrée charretière afin de faciliter les opérations de transport de sirop;

ATTENDU QUE le règlement a un autre objet principal, celui de supprimer les dispositions de la grille des spécifications de la zone R/C-4 qui étaient particulières et spécifiques à l'entreprise Technofil inc.;

ATTENDU QUE le règlement a un troisième objet principal, celui d'agrandir la zone à vocation résidentielle R-11 à même une partie de la zone R/C-4 afin d'inclure les immeubles résidentiels du 127 et du 133, avenue Renaud, dans ladite zone R-11;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a, depuis le 6 novembre 2013, un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur conforme aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que le conseil de la MRC doit analyser le règlement de la municipalité afin de déclarer ou non la conformité dudit règlement d'urbanisme face au schéma;

Le 10 octobre 2018

ATTENDU QUE le secteur visé par le règlement est situé dans le périmètre urbain de la municipalité (Affectation Urbaine) et, qu'au schéma, les modifications proposées par la Municipalité sont possibles en dehors de secteurs plus contraignants comme les secteurs historiques et patrimoniaux, ceux qui sont inondables, ceux qui sont réservés uniquement à une vocation ou ceux qui sont identifiés comme étant à aménager de manière prioritaire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir reçu la recommandation de l'aménagiste de la MRC, M. Carl Plante, est en mesure de formuler sa décision sur ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC approuve et déclare conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable, ainsi qu'à son document complémentaire, le Règlement n° 2018-08 de la Municipalité de Laurierville modifiant le règlement de zonage n° 2018-08 afin d'agrandir la zone I-2, de supprimer des dispositions de la grille des spécifications relatives pour la zone R/C-4 et d'agrandir la zone R-11;

QU'un certificat de conformité soit délivré à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

9. Cours d'eau

9.1 Cours d'eau Bilodeau – Laurierville – Acte de répartition

A.R.-10-18-14707

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 21 juin 2017, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-06-17-14001 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Bilodeau;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491, adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

Le 10 octobre 2018

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 042,41 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de Laurierville à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.2 Cours d'eau Laurendeau, Branche 4 – Paroisse de Plessisville – Acte de répartition

A.R.-10-18-14708 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 16 août 2017, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-08-17-14072 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Laurendeau, Branche 4;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491 adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 529,69 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.3 Cours d'eau Manningham n° 1, Branche Lachance 7 – Paroisse de Plessisville – Acte de répartition

A.R.-10-18-14709 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 15 août 2018, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-08-18-14623 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Manningham n° 1, Branche Lachance 7;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491 adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

Le 10 octobre 2018

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 671,87 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.4 Cours d'eau Thibodeau-Desharnais, Branche 6 – Paroisse de Plessisville et Princeville – Acte de répartition

A.R.-10-18-14710 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 16 août 2017, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-08-17-14071 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Thibodeau-Desharnais, Branche 6;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491 adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 6 027,99 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville et la Ville de Princeville à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.5 Cours d'eau Rivière Blanche, Branche 14 – Paroisse de Plessisville – Acte de répartition

A.R.-10-18-14711 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 21 juin 2017, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-06-17-13998 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Rivière blanche, Branche 14;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491, adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

Le 10 octobre 2018

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 2 361,86 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.6 Cours d'eau Labbé, Branche 5A – Princeville – Acte de répartition

A.R.-10-18-14712 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 21 juin 2017, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-06-17-13992 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Labbé, Branche 5A;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491, adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 728,17 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Ville de Princeville à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.7 Cours d'eau Vigneault-Brassard, Branche 2 – Paroisse de Plessisville et Sainte-Sophie-d'Halifax – Acte de répartition

A.R.-10-18-14713 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 21 juin 2017, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-06-17-14003 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Vigneault-Brassard, Branche 2;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491, adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

Le 10 octobre 2018

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 1 959,03 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

9.8 Cours d'eau Rivière Fortier, Branche 12 – Saint-Ferdinand – Acte de répartition

A.R.-10-18-14714 ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 15 août 2018, le conseil a adopté la résolution numéro A.R.-08-18-14622 autorisant la réalisation des travaux sur le cours d'eau Rivière Fortier, Branche 12;

ATTENDU QUE la résolution numéro A.R.-05-18-14491, adoptée le 9 mai 2018, mentionne le nom de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable approuve les documents suivants :

- 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 3 752,87 \$;
- 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de Saint-Ferdinand à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

10. Sécurité incendie

10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable – Rapport annuel des activités – Adoption

A.R.-10-18-14715 ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, le 16 avril 2005, son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre un rapport annuel des activités de son schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

Le 10 octobre 2018

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a pris connaissance dudit rapport annuel pour la période se terminant le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable adopte le rapport des activités de 2017;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

10.2 Changement de fonction d'un pompier

A.R.-10-18-14716 ATTENDU la lettre de M. Martin René en date du 25 septembre 2018 annonçant sa démission au poste de capitaine du district 2 du SSIRÉ;

ATTENDU le désir de M. René de continuer sa carrière à titre de pompier à la caserne 45;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, de procéder au changement de fonction de M. Martin René, qui passera de capitaine du district 2 du SSIRÉ à pompier pour la caserne 45, et ce, en date du 25 septembre 2018.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

11. Financier

11.1 Rapport des déboursés

A.R.-10-18-14717 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, de ratifier le rapport suivant des déboursés :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180748	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	2 182,80
180749	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	4 578,05
180750	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 290,80
180751	Plomberie 1750 - DamaXpert (appel de service carrefour)	98,77

Le 10 octobre 2018

180752	Nathaniel Lorrain enr. (entretien Carrefour et MRC)	2 977,85
180753	9241-6809 QC inc. (travaux enseigne, défrichage terrain SORTIE 228)	25 644,02
180754	Groupe Conseil CHG SENC (honoraires)	3 774,06
180755	Point de Victoire (jeux)	380,47
180756	Cercle de Fermières de Plessisville (vitrine bistro)	29,68
180757	M L'Atelier de Couture (vitrine bistro)	57,40
180758	Philippe Boite (vitrine bistro)	9,10
180759	Mont Apic inc. (FDT - Projet structurant)	20 000,00
180760	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 139,10
180761	Les Constructions Alain Germain (appel service MRC vérification toit)	57,49
180762	Extincteur Bois-Francis Érable (affiche)	34,44
180763	Héloïse Thibodeau Architecte (étude de faisabilité)	9 686,64
180769	Municipalité de St-Ferdinand (fonds régional réservé)	39 332,43
180770	Groupe Conseils MCG (leader RH)	474,28
180771	Autobus Bourassa (entente)	15 907,61
180772	Yves Payette (rédaction maires et merveilles)	1 050,00
180773	Vitrierie de l'Érable inc. (vitre)	113,83
180774	Acceo Solutions inc. (renouvellement Accomba)	1 041,49
180775	Jean-Marc Ferland (location écran présentation fils Lyster)	87,87
180776	Daniel Bédard (rédaction maires et merveilles)	1 400,00
180777	Vincent Lainesse (sonorisation)	200,00
180778	Josée Boucher (maires et merveilles)	750,00
180779	Monique T. Giroux (contes et légendes)	1 600,00
180780	Euphonie Sonorisation inc. (location micros)	45,99
180781	Musée du Bronze d'Inverness (autobus, soutien démonstration)	1 221,33
180782	Coop Solidarité de Remplacement (subvention)	2 000,00
180783	Surplus Labrecque (bottes)	137,96
180784	APDEQ (adhésion)	1 144,00
180785	GROBEC (participation tournoi pêche)	250,00
180786	SBK Télécom (frais mensuels, casque écoute, équipement Princeville)	5 181,46
180787	Mégaburo (lecture compteur, bureau, étagère)	2 390,33
180788	Francotyp-Postalia (recharge)	3 449,25
180789	Icimédias (publicité)	2 672,02
180790	Publi-Sac Montérégie (distribution)	1 262,32
180791	R.D. Lettrage enr. (vignettes)	869,21
180799	Communications 1 ^{er} choix inc. (protecteur)	34,44
180800	GCI inc. (conversion et réorganisation Scanfile)	7 760,81
180801	Mouvement Québec de la Qualité (salon sur MPA)	344,93
180802	Fondation de la Faune du Québec (1/3 de la subvention)	1 000,00
180803	La Capitale Assurances (assurance collective)	19 152,34
180804	Buropro inc. (fournitures de bureau)	607,28
180805	Vertisoft (service technique, imprimante, crayon, commutateur)	6 072,42
180806	Jean-Claude Lizotte inc. (travaux cours d'eau)	1 046,27
180807	Guillaume Desjardins (hébergement, config. site journée forestière)	820,93
180808	Jeune Chambre de Victoriaville (billets grande rentrée)	74,99
180809	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	57,71
180810	Purolator (messagerie)	25,10
180815	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	18 167,75
180816	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 566,72
180817	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 777,57
180818	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 770,21
180820	Coop IGA (divers)	188,55
180821	Martin Laflamme (café)	237,65
180822	RSFR (cotisation annuelle pour parc)	385,17
180823	Manoir du Lac William (location salle)	172,46

Le 10 octobre 2018

180824	Autobus des Appalaches inc. (entente)	3 623,20
180825	A A Z Communications Événements (projet affiches)	298,94
180826	Services sanitaires Denis Fortier (location toilettes parc)	196,04
180827	MRC Nicolet-Yamaska (contribution Arterre)	6 658,34
180828	Bourgeois Graph-ICC inc. (banque heures)	38,32
180829	CIM (logiciel géomatique)	3 771,87
180830	Publicité L'Érable en Or (publicité tourisme et transport)	1 465,94
180831	Solidcad (licence civil 3D)	3 104,33
180832	Imprimerie Fillion enr. (brochures, vinyle)	2 155,79
180833	Violon et Champignon (conférence journée forestière)	574,88
180834	Philippe Boite (maires et merveilles)	500,00
180835	Richard Boutin inc. (maires et merveilles)	500,00
180836	Adux Stratégies inc. (optimisation adwords)	632,36
180837	Caroline Fortin (guide visite éoliennes)	200,00
180838	Claude Bisson (maires et merveilles)	500,00
180839	Mario Carrier (maires et merveilles)	574,88
180840	Gia Phong Hua (maires et merveilles)	1 000,00
180841	Mimi Verro (maires et merveilles)	500,00
180842	Karolle Grondin (maires et merveilles)	500,00
180843	L'Invernois (repas journée forestière)	1 712,48
180844	Programme Réno Région PRR0023	12 000,00
180845	Fonderie Lemoltech (remboursement midi-conférence)	30,00
180846	Femmes de Carrières Bois-Francs Érable (membership)	97,73
180847	Le Pouce (boîtes à lunch journée forestière)	1 500,42
180848	CCIBFE (membership)	373,67
180850	Daniel Bédard (maires et merveilles)	225,00
180851	Pierre Labonté (fabrication support maires et merveilles)	23,18
180852	Sophie Boissonneault (maires et merveilles)	225,00
180853	Gilles Ouellet (maires et merveilles)	350,29
180854	Fromagerie Rang 9 (fromages vernissage maires et merveilles)	112,00
180855	Raymonde Fournier (maires et merveilles)	250,00
180856	La Terre de chez nous (publicité journée forestière)	574,88
180857	Euphonie Sonorisation inc. (location journée forestière)	425,41
180858	Donald Poulin (atelier journée forestière)	477,18
180859	Soudure Ste-Croix enr. (atelier journée forestière)	327,68
180860	Inneo Environnement ((étude de perméabilité)	1 029,03
180861	La Vitrine gourmande (repas)	98,00
180862	Sur le Chemin des Artisans (exposants MRC)	2 500,00
180863	Thèm Marketing (stratégie communication)	2 242,00
180864	Laurier Chagnon (déplacements et repas mentor)	80,40
180865	CRAAQ (colloque gestion)	155,22
180866	Impact Emploi de l'Érable (projet environnement)	568,69
180867	Jean-François Côté (location entrepôt)	1 517,67
180868	Francotyp-Postalia (ruban)	165,56
180869	Groupement Agro-forestier (inventaire forestier)	336,30
180873	Sylvain Turcotte (service sonorisation maires et merveilles)	240,00
180874	Mathieu Samson (spectacle maires et merveilles)	400,00
180875	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	1 676,88
180876	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	4 656,81
180877	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 225,13
	TOTAL :	<u>285 176,85 \$</u>

Le 10 octobre 2018

Salaires

<u>N^{os} de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
547393-547451	Paies semaine du 2 au 8 sept. 2018	36 330,22
547527-547660	Paies semaines du 9 au 29 sept. 2018	98 097,31
TOTAL :		<u>134 427,53 \$</u>

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-09-01	Gouv. prov. (DAS)	61 735,65
GWW-09-02	Gouv. féd. (DAS)	2 101,37
GWW-09-03	Gouv. féd. (DAS)	21 367,61
RA-09-01	Desjardins - frais terminal	137,81
RA-09-02	RREMQ	25 120,67
VAP-09-01	Remboursement prêt 4	79 019,24
VWW-09-01	Virement vers Table des MRC	2 432,00
VWW-09-02	Virement vers Table des MRC	1 867,00
VIM-09-01	Virement intérêt	16 154,24
PWW-09-01	Bell - télécopieur	92,52
PWW-09-02	Visa DGA	463,09
PWW-09-03	CARRA	33,74
PWW-09-04	Hydro-Québec MRC	1 557,83
PWW-09-05	Visa DG	718,54
PWW-09-06	Visa général	3,00
PWW-09-07	Bell Mobilité – Cellulaire	868,90
PWW-09-08	Pages jaunes	8,74
PWW-09-09	Hydro-Québec Carrefour	1 151,58
PWW-09-10	Bell – Ligne 800	13,74
TOTAL :		<u>214 847,27 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
TOTAL		-

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
TOTAL		-

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
TOTAL		-

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
TOTAL		-

ADOPTÉ

Le 10 octobre 2018

11.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie

A.R.-10-18-14718 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, de ratifier le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180764	Guillaume Vallières (location garage)	114,98
180765	Centre d'extincteur SL (recharges)	1 017,77
180766	Pneus et Remorques 265 inc. (modification support)	354,12
180767	ATPIQ (séminaires)	500,00
180768	Areo-Feu (lance, ampoule, injector)	1 061,72
180792	annulé	-
180793	Accessoires d'auto illimités (divers)	383,46
180794	Macpek inc. (boyaux)	78,07
180795	Atelier Genytech (réparation)	1 216,85
180796	Dubois & Frères Ltée (crevaison)	5,75
180797	Alignement du Rond Point inc. (vidange huile)	149,42
180798	Maxi Métal (1083) inc. (pièces)	156,74
180809	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	83,56
180810	Purolator (messagerie)	10,56
180811	Municipalité d'Inverness (location tour)	300,00
180812	Groupe CLR (système de communication)	896,81
180813	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	85,92
180814	Info Page (fréquence numérique)	743,18
180819	Chaussures Pop (souliers)	924,30
180832	Imprimerie Fillion enr. (chiffres, vinyle)	79,33
180849	FQM (honoraires dossiers salaire)	1 460,08
180870	Distribution Vithemon (eau)	17,00
180871	Ville de Thetford Mines (entraide)	330,53
180872	Ville de Trois-Rivières (formation)	110,88
	TOTAL :	<u>10 081,03 \$</u>

Salaires

<u>N^{os} de talons</u>		<u>Sommes versées</u>
547452-547526	Paies d'août 2018	20 079,70
	TOTAL :	<u>20 079,70 \$</u>

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-01	Sonic	855,50
PWW-09-02	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,15
PWW-09-03	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,15
PWW-09-04	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,15
PWW-09-05	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,41
PWW-09-06	Bell Mobilité -cellulaire	222,67
PWW-09-07	Shell	451,21
PWW-09-08	Esso	813,16
	TOTAL :	<u>2 675,40 \$</u>

Le 10 octobre 2018

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

11.3 Rapport des prévisions et ratifications des délégations

A.R.-10-18-14719 Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser la délégation suivante :

<u>Nom</u>	<u>Sujet</u>	<u>Lieu</u>	<u>Date</u>	<u>Coût</u>
M. Sylvain Labrecque	FQM – Assemblée des MRC	Québec	14-15 nov.	185,00 \$

ADOPTÉ

12. Correspondance

12.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Lettre datée du 27 août 2018 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec annonçant à la MRC de L'Érable que le projet « Communauté de fermiers de l'Érable, une méthode, une réussite, l'avenir de l'établissement » est admissible dans le cadre du Programme *Territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires*. Il est important de noter que notre projet fait partie des 15 sélectionnés parmi les 93 déposés. La MRC est invitée à déposer son dossier de candidature avant le 2 novembre 2018. *Cette correspondance est classée.*

12.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en date du 30 août 2018, informant la MRC de L'Érable qu'une aide financière maximale de 66 900 \$ a été accordée pour l'entretien de la Route verte sur notre territoire. *Cette correspondance est classée.*

Le 10 octobre 2018

12.3 Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

Lettre de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec en date du 20 septembre 2018 remerciant à la MRC de son appui dans le dossier de la financiarisation des terres agricoles. *Cette correspondance est classée.*

12.4 Loisir Sport Centre-du-Québec

Lettre de Loisir Sport Centre-du-Québec en date du 2 octobre 2018 accompagné du bilan de la troisième édition de l'événement *Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec*. *Cette correspondance est classée.*

13. Varia

Aucun point n'est ajouté.

14. Période de questions

M. Alain Dubois pose une question au sujet de la remise de médailles aux pompiers qui aura lieu le vendredi 12 octobre. Il mentionne également qu'il serait pertinent que le conseil de la MRC remercie les responsables de la mise en œuvre du projet « Maires et merveilles », notamment le comité Arts et lettres, ainsi que M^{me} Claire Beaudoin, M. Gaith Boucher et M. Denis Leblanc tout particulièrement. À cet égard, il est convenu qu'une lettre de remerciement soit préparée et signée par le préfet au nom du conseil de la MRC.

15. Levée de la séance

A.R.-10-18-14720

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Sylvain Labrecque, préfet

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier